



Fuite d'eau souterraine facturée au locataire

Par **natou b 34**, le **26/07/2008** à **04:01**

bonjour,

Je suis locataire depuis le 1er octobre 2007.

Fin avril le service des eaux m'a laissé un message m'informant de la présence d'une fuite. J'ai donc alerté les propriétaires qui ont fait des travaux pour une nouvelle installation d'arrivée d'eau.

La fuite n'a pas été localisée (l'installation étant ancienne) mais elle est souterraine puisqu'il n'y a aucune trace dans l'habitation.

Après réclamation, le service des eaux m'a accordé une remise de 375 € (la facture est de 1075€)

Pour ma part, j'ai payé une conso évaluée à 150 € (conso moyenne pour 2 en 6 mois)

Je compte sur mes propriétaires pour régler le solde (550 €) mais si ils s'opposent?

Qui doit payer? Quels sont mes recours?

L'abonnement est à mon nom mais je ne suis pas responsable de l'installation souterraine!!!!

Par **jeetendra**, le **27/07/2008** à **12:57**

bonjour, c'est au propriétaire de payer et non à vous pour les travaux de réfection de conduite d'eau souterrain, le propriétaire le sait très bien, si il insiste saisissez l'association 60 millions de consommateurs, cordialement

Par **natou b 34**, le **29/07/2008** à **10:23**

Bonjour,
Pour la réparation de la fuite, la facture a bien été payée par le propriétaire.
Mais c'est la facture de la consommation d'eau qui me pose un problème!!